



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

PLAN N° 5C7



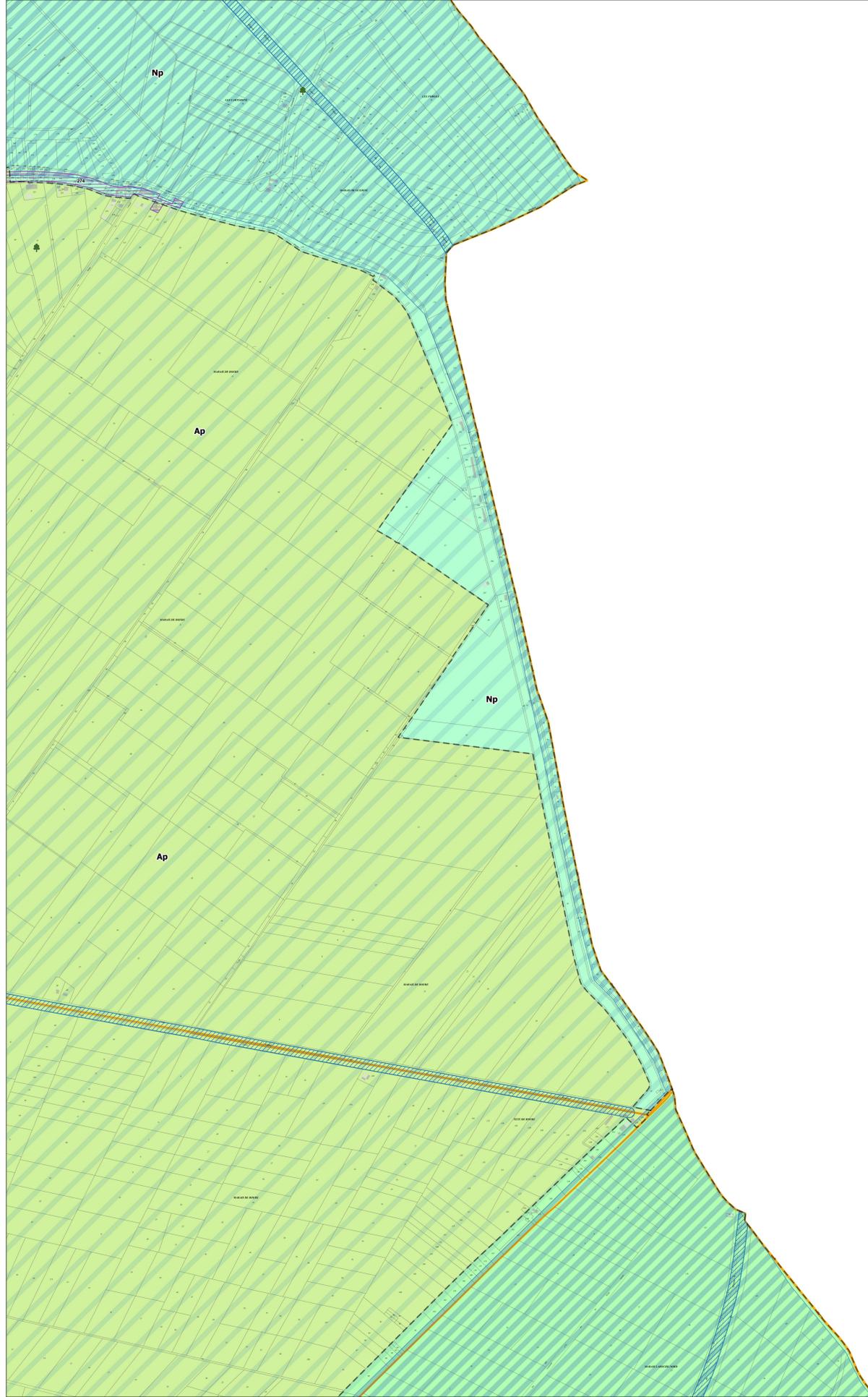
RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° 5C7	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		
<small>CONCEPTION: Atelier Urbain - urbanisme et architecture 2 Avenue Necker, 77000 LA CHARENTE</small>	<small>DESIGN: urbsig Cartographie 20 TER Avenue de Guesnes, 77000 ANNECY</small>	<small>FONDS CADASTRAL: Cadastre EDGEO - Juin 2019 Délivré par le cadastre gouv.fr MAJ 01/05/2021</small>	

Edition cartographique n°3 du 07/05/2021

- Légende**
- ZONES AGRICOLES**
- Ap : Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle
 - Np : Zone naturelle protégée
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zone fréquemment inondée
 - Zone exceptionnellement inondée
 - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- HABILITAGE DU PLAN**
- Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



Emplacements réservés

Changement de destination autorisé

Patrimoine

N° Libellé Commune
274. Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme LA RONDE